

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-009-14241/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'INSERM pour le projet ' CANCER XXI ' dans le cadre de la politique de soutien au secteur de la santé, au titre du CPER 2021/2027 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5327  
59340**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence obligatoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité des entreprises en même temps qu'un marqueur fort du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

L'Enseignement et la Recherche comptent également parmi les douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER) qui constitue la déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académiques.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain du 7 octobre 2021, d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis en date du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 € dans le cadre du CPER 21-27 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

Le projet « Cancer XXI » présenté par la Délégation Régionale PACA et Corse de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations de Recherche inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027. Il sera mené pour parti au sein de l'Institut Paoli Calmettes (IPC5) dont la première phase de réalisation du bâtiment a été financée dans le cadre du CPER 2015-2020, complétée hors CPER et a permis la rénovation du bâtiment livré courant 2021 afin d'y accueillir les activités fondamentales et translationnelles au plus près des départements cliniques et biologiques de l'IPC avec qui les collaborations sont importantes.

Ce projet est une opportunité pour Aix-Marseille-Provence de créer un modèle unique de continuum recherche-formation-valorisation en cancérologie, sur le même site, et d'installer une stratégie de recherche et valorisation en intelligence artificielle en cancérologie, sans équivalent en France, au bénéfice du patient.

Il consiste en l'achat d'équipements scientifiques pour le bâtiment IPC5 de l'Institut Paoli-Calmettes à Marseille dédié à la recherche, à sa valorisation et à la formation en cancérologie. Il s'inscrit dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 et vise à améliorer la prise en charge du patient par un dépistage précoce, une aide au diagnostic médical ainsi que le développement de diagnostics médicaux.

Il s'agit d'augmenter la capacité d'analyses des tumeurs à des fins de recherche et de valorisation pour le bénéfice ultime des patients atteints de cancer en s'appuyant sur le continuum de

recherche entre le Centre de Recherche contre le Cancer de Marseille (CRCM) et l'Institut Paoli-Calmettes (IPC). Le projet « Cancer XXI » permettra d'investir massivement dans des méthodes de décryptage moléculaire (génétique, transcriptomique, protéique) et cellulaire en prenant en compte la localisation spatiale de ces événements dans les tumeurs par la résolution de la cellule unique, « Cancer XXI » permettra aux équipes de recherche et cliniques mais aussi aux partenaires industriels d'avoir accès à une chaîne de technologies sans précédent à travers de multiples échelles de résolution cellulaire et moléculaire. L'installation d'équipements informatiques est également nécessaire pour augmenter le stockage de ces données massives de biologie et permettre ainsi le déploiement de l'intelligence artificielle (IA).

Ce projet a été co-construit entre les équipes de recherche et leurs tutelles (INSERM, CNRS, AMU, IPC) et les acteurs hospitaliers du site IPC. Il sera mené pour partie au sein de l'IPC et du CRCM et pour partie en collaboration avec d'autres centres de lutte contre le cancer en France (en particulier l'Institut Curie, l'IGR et le centre Léon Bérard et avec les sites de recherche intégrés en cancérologie (projet national sur le partage des données osiris) et des programmes faisant également appel à l'intelligence artificielle dans le cadre de l'analyse automatique d'images à des fins de diagnostic et de suivi du traitement.

Au niveau local, ce projet s'insère dans la priorité « Intelligence Artificielle » (IA) d'Aix Marseille Université en étant le hub cancer de l'Institut Universitaire Laennec « recherche et formation en sciences numériques et intelligence artificielle pour la santé ». Ce projet implique les sociétés présentes ou passées incubées sur le site (Ipsogen devenue Halio-Dx, ModulBio, Imcheck Therapeutics, Emergence Therapeutics, AB Science), mais aussi d'autres sociétés, en particulier dans l'IA, qui se sont manifestées pour collaborer avec les secteurs clinique et recherche ce qui favoriserait l'émergence de nouveaux projets et organisations. Un programme ambitieux d'accès à des données cliniques structurées mises en relation avec les données biologiques, radiologiques des patients est actuellement en cours à l'Institut Paoli-Calmettes (IPC) afin de mettre à disposition de la communauté scientifique la première ressource exhaustive, structurée et évolutive de données en cancérologie dans le Sud de la France et offrir une source d'idées et d'innovations pour ouvrir de nouveaux essais cliniques en collaboration avec les industriels du médicament et du diagnostic.

Le projet « Cancer XXI » vise à accroître l'excellence de la recherche en cancérologie et par là-même, l'attractivité et le rayonnement régional, national et international de la filière santé d'Aix-Marseille Provence.

Le coût total prévisionnel de 2 160 000 euros HT correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Equipement scientifique	2 160 000 €	ETAT	510 000 €
		Région Sud PACA	700 000 €
		Département 13	350 000 €
		<b>Métropole</b>	<b>350 000 €</b>
		Ville de Marseille	150 000 €
		Fonds propres INSERM	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 160 000 €</b>		<b>2 160 000 €</b>

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à ce projet à hauteur de 350 000 euros pour cette opération dont le montant global retenu est de 2 160 000 euros HT.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 16,20 % du coût global de l'opération.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30 juin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- L'enjeu majeur et structurant pour la Métropole de conforter la filière Santé et renforcer la capacité de recherche en cancérologie.
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 350 000 euros au profit de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), Délégation Régionale Paca et Corse, pour la réalisation du projet « Cancer XXI ».

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) – Délégation Régionale Paca et Corse.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section d'Investissement - Opération 2021002200 – Nature 204181- Fonction 67- AP n°210033BP- sous politique B360 (350 000 euros).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER